



Charte

L'enjeu d'une mobilité plus durable sur les trajets domicile-école commence à être reconnu en France.

L'écomobilité scolaire fait donc ses premiers pas. Les trente ou quarante "glorieuses" de l'expansion de l'usage automobile ont fait oublier des pratiques simples et évidentes :

aller à pied à l'école.

Celle-ci est souvent proche du domicile (300-900m).

En France, c'est plus de 40% des enfants de 6 à 10 ans qui sont conduits en voiture tous les jours à l'école : soit plusieurs millions d'enfants!

A la suite des réalisations de **Plans de Déplacements d'Ecole** (pour plus de 400 écoles déjà en France), conduits par des collectivités locales et souvent soutenues par l'ADEME, des lignes de bus pédestres, d'**autobus pédestres**, de ramassage scolaire à pied se mettent en place. On en compte plus de 450 qui fonctionnent chaque jour.

Un **Plan de Déplacements d'Ecole** consiste en la réalisation d'études : d'accessibilité, d'accidentologie, de sécurité routière, d'exposition à la pollution atmosphérique, de la localisation des élèves et d'enquêtes sur les pratiques.

La méthodologie retenue associe étroitement écoles, parents d'élèves, municipalités, associations et autres parties prenantes. La concertation et la transversalité des regards sont recherchées.

L'autobus pédestre, c'est l'accompagnement vers l'école d'enfants à pied, en groupe par des parents solidaires, qui à tour de rôle conduisent la caravane d'enfants vers l'école.

Le concept **le Pédibus**® s'est inspiré en France des réalisations de la Ville de Lausanne, du programme canadien ARASPE et des "walking bus" britanniques, une méthodologie de mise en place et plus de 400 lignes **le Pédibus**® ont été lancées.

Quelques initiateurs, collectivités locales, associations, parents, enseignants et spécialistes de l'écomobilité scolaire souhaitent dans cette **Charte** préciser leur vision de ce mode simple, sécurisé et convivial de déplacement vers l'école.

Par ailleurs, la désignation sous un nom identique de plusieurs initiatives permet une identification plus claire des principes partagés par les différents acteurs, offre une meilleure visibilité pour la promotion et renforce la crédibilité de ces démarches.

Depuis 7 ans, on a pu vérifier l'image positive qui se dégageait du nom "**le Pédibus**", auprès des enfants, des parents, du corps enseignant, mais aussi des autres parties prenantes : grands-parents, collectivités locales, techniciens. La rapide mémorisation et appropriation du vocable en témoigne.

Ce terme et les valeurs qu'il véhicule ont reçu un excellent accueil de la part des médias, ainsi plusieurs journaux télévisés aux heures de grande écoute et de nombreux articles de journaux s'en sont fait l'écho.

Partant de ce constat favorable, le temps est venu de renforcer la dynamique enclenchée :

- Faire connaître le cadre d'action des autobus pédestres qui ont choisi le nom "**le Pédibus®**"
- Présenter une image claire des différentes initiatives
- Expliquer les valeurs et l'éthique poursuivie
- Valoriser les parties prenantes, parents, enfants, école et collectivités
- Faire converger les efforts de promotion
- Activer le renouveau de cet ancien mode de déplacements

L'image dans le public ne risquera pas d'être brouillée, ce qui pourrait être le cas si différentes réalités étaient présentées sous le même vocable.

On évitera surtout, que le non respect d'un Code de bonnes conduites, que des méthodologies recommandées non suivies, que des impasses sur la sécurité des enfants ou que des pratiques qui s'éloigneraient du bénévolat ne rejussent négativement sur l'ensemble.

Quelques **Principes** partagés dans la Charte "**le Pédibus**" :

- Une démarche concrète de **développement durable** : **environnement, social et économique**
- Une dimension transversale : intégrant les impératifs de **déplacements**, de **santé**, de développement quotidien de **l'exercice physique**, d'**environnement**, de lutte contre la **pollution atmosphérique** liée à l'automobile, d'**économie d'énergie** et réduction des émissions de gaz à effet de serre, de **sécurité routière**, de sécurité des déplacements (racket, mauvaises rencontres), de **lien social** et de convivialité, d'**éducation citoyenne**, de **gain de temps** et d'économie pour les parents...
- Une prise en charge directe par les parents dans un esprit d'**échange de services**, de réciprocité et de **bénévolat solidaire**
- La collectivité soutient, encourage et facilite l'émergence de l'initiative mais en aucun cas ne crée un "service public"
- Les parents se veulent participants à la vie de la collectivité, ils s'engagent mais attendent de la Mairie qu'en **concertation**, elle améliore les conditions d'une mobilité domicile-école plus durable et plus sûre. Ils n'attendent pas tout des seuls aménagements de voirie.
- Ils prennent leur part dans les changements de comportements en accompagnant à pied les enfants du domicile vers l'école.
- La municipalité peut **aider** le groupement informel des parents ou l'association sur les plans du soutien logistique, de la fourniture et la mise en place concertée de panneaux d'arrêts, de communication
- Des opérations en lien avec le monde éducatif : directeurs d'écoles et enseignants. Information de l'Inspection d'Académie.
- Les implantations sont précédées par **l'élaboration d'un Plan de Déplacements d'Ecole**.
- Le Plan de Déplacements d'Ecole couvre au moins les points suivants :
 - o localisation des élèves
 - o diagnostic de la mobilité (parts modales)
 - o diagnostic de l'accessibilité
 - o large place faite au volet sécurité routière
 - o détermination des objectifs et d'un plan d'action
 - o sensibilisation
- Ce Plan est élaboré en concertation avec les parents, la communauté éducative et la Mairie.

- Ces études et diagnostics sont un préalable indispensable. Ils peuvent être réalisés en interne ou en faisant appel à un prestataire extérieur. En effet, l'implantation des lignes ne s'improvise pas. D'autres modes alternatifs peuvent être plus adaptés selon le contexte. Cette méthodologie est garante que les différentes caractéristiques de l'école et de son environnement sont prises en compte.
- Au sein de la Mairie, les différents services sont impliqués : affaires scolaires, environnement, voirie, urbanisme, hygiène...
- Les initiatives sont ouvertes sur les autres acteurs locaux : seniors, associations de quartier, riverains...
- Principe de **gratuité**
- **Ouvert à tous** les enfants, que les parents participent ou non à l'organisation comme conducteurs
- **Support d'éducation**
 - o apprentissage du bon comportement piéton
 - o sensibilisation active au **déplacement durable** dès le plus jeune âge
 - o connaissance du quartier
 - o éducation à l'autonomie
- Ouverture à la multimodalité
 - o encouragement de l'éducation au vélo urbain notamment pour préparer en CM2 la transition vers le collège en vélo
 - o ouverture à la dépose automobile en têtes de lignes de **Pédibus®**
 - o éducation active aux transports collectifs motorisés : respect des horaires, sens de la discipline et du respect de l'autre
 - o ouverture au covoiturage
 - o respect des automobilistes et du code de la route
 - o relais des efforts de la collectivité (PDU, semaine européenne de la Mobilité, semaine internationale "Marchons vers l'école", semaine de la Sécurité routière, semaine du Développement durable...

Le Fonctionnement du **Pédibus®** :

- un groupe d'enfants
- qui marchent selon un itinéraire précis
- toujours sous la conduite d'un adulte (Conducteur)
- à l'image d'une ligne d'autobus
- **le Pédibus®** va emprunter un trajet déterminé
- sur les axes les plus sûrs
- avec des arrêts clairement identifiables (pancartes) et exclusivement réservés au **Pédibus®**
- en respectant des horaires définis

- Le fonctionnement des lignes s'appuie sur des parents "**Coordinateurs de lignes**" et des "**Conducteurs**"; les enfants sont inscrits.
- **le Pédibus®** vise à s'ancrer dans le quotidien de la mobilité domicile-école : selon les disponibilités des Conducteurs, les fréquences seront si possibles quotidiennes; à préciser, à l'aller, au retour, le matin ou/et le soir.
- Les modalités de fonctionnement sont définies, les parents et les enfants peuvent signer des "Chartes"...
- Comme les autres transports collectifs, des objectifs techniques sont fixés : qualité de service, régularité et pérennisation.
- Les opérations ponctuelles, événementielles qui ne s'inscrivent pas dans la durée d'une offre destinée à une régularité ou qui ne visent pas à la sensibilisation-expérimentation précédant le lancement n'entrent pas dans les critères **le Pédibus®**.

Partenariat en action autour de la Charte **le Pédibus®** :

- La Charte peut être signée par des collectivités locales, des associations, des personnes physiques, parents, enseignants, autorités organisatrices des transports scolaires.
- **Echanges d'expériences et formation des "Coordinateurs de lignes" et des "Conducteurs"**
- Echanges d'expériences entre référents municipaux d'écomobilité scolaire
- Mise en réseau et circulation de l'information
- Acceptation d'une visite annuelle, réexaminant la conformité aux principes de la Charte et renouvellement annuel des engagements réciproques
- Possibilité de mutualiser les achats de matériels pédagogiques, promotionnels, de signalétique (panneaux d'arrêts) et d'équipements individuels (casquettes, baudriers...) au logo **le Pédibus®**
- Equipement des parents conducteurs d'une chasuble
- Vive recommandation d'équiper les élèves d'une chasuble avec le logo **le Pédibus®**

- Utilisation du logo et de la marque **le Pédibus®** dans l'ensemble de la communication et sur les matériels et la signalétique.
- Respect de la marque et du logo déposé auprès de l'INPI Paris, le 22 novembre 2001 sous le N° national 01 3 133 540.

La Ville de Portes les Valence

Représentée par

Le

Signature